



## AMBASSADE DE FERTHROY AU QUÉBEC



### CONTRAT D'EMBAUCHE DU CHEF DE CABINET

*en vue de l'article 64 de la constitution Ferthroyenne ;*

*Le préposé William Boulanger,*

Est nommé par le Gouverneur de Ferthroy au Québec, *Raphaël McNicoll*, chef de cabinet , à condition qu'il s'engage à ;

*Respecté la constitution;*

*être le plus sérieux possible dans sa tâche;*

*accomplir au mieux sa tâche ;*

*à respecté la hiérarchie;*

*Respecté l'autorité monarchique;*

**En validant le contrat d'embauche, le préposé s'engage à respecté les différentes conditions**

Suite à sa validation, seul le S.A.S ou le gouverneur du Québec peut révoquer le préposé de son poste.

Étant que nouveau chef de cabinet, le préposé obtient le pouvoir suivant;

*De conseiller le gouverneur du Québec dans ses décisions ;*

*D'accédé à l'email du bureau du gouverneur du Québec ;*

*De joué un rôle de secrétaire de général de l'ambassade;*

**Ce contrat rentra en vigueur à condition que le S.A.S l'accepte.**

*Raphaël McNicoll, Gouverneur de Ferthroy sur Québec*

